

Bruxelles, le 11 avril 2024

Aux professionnels vaccinateurs

Objet : Recrudescence des cas de rougeole - Importance de la vaccination contre RRO (2 doses)

Chers professionnels de santé,

La Belgique connaît actuellement des épidémies de rougeole à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre. La couverture vaccinale pour la 1^{ère} dose du côté francophone est élevée et approche ou dépasse le seuil de 95% (94,8% à Bruxelles et 96,5% en Wallonie). Malheureusement, le taux pour la 2^{ème} dose n'atteint pas cet objectif et est de 73%.

Pour protéger au mieux la population, il est primordial que les nourrissons et les enfants soient vaccinés à temps et avec un schéma complet (2 doses à minimum 1 mois d'intervalle). Pour rappel, la vaccination est recommandée à l'âge de 12 mois et à 7-8 ans.

Il est important de noter que les vaccinations réalisées avant 11 mois ou avec des vaccins mono (rougeole seul) ou bivalentes (rougeole-rubéole) utilisés dans certains pays, ne sont pas valables. Chez ces enfants, une vaccination complète doit encore être effectuée à partir de l'âge de 12 mois.

Le vaccin mis à disposition par le Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) peut être commandé sur e-vax et utilisé pour :

- la vaccination aux moments recommandés ;
- le rattrapage jusqu'à 20 ans ;
- la vaccination en cas d'épidémie à partir de 6 mois de vie et jusqu'à 20 ans.

Nous souhaitons donc vous informer de la situation et vous demander de redoubler de vigilance par rapport au statut vaccinal de vos patients contre RRO.

En conclusion, il est recommandé de vérifier pour tous vos patients / bénéficiaires :

- Le statut vaccinal (2 doses)
- La validité des doses (minimum 11 mois de vie pour que la 1^{ère} dose soit valide)

Si une ou plusieurs doses sont manquantes, il est indiqué de faire un schéma de rattrapage.

Plus d'informations au niveau du Programme de vaccination de la FW-B :

- Les rattrapages : https://www.ccref.org/e-vax/Rattrapage_vaccination_2021.pdf
- La bonne utilisation des vaccins du Programme : https://www.ccref.org/e-vax/cadre_utilisation_des_vaccins_du_programme_de_la_FWB_sept2023.pdf



- Le flyer d'information sur RRO : https://www.e-vax.be/VaccHelp/help/pdf/vaccination_5-6_et_7-8_ans.pdf

Plus d'informations sur les épidémies :

- Wallonie : <https://www.aviq.be/fr/prevention-maladies/maladies-infectieuses/declaration-obligatoire>
- Bruxelles : <https://www.vivalis.brussels/fr/prevenir-et-agir/surveillance-sanitaire/maladies-a-declaration-obligatoire>

Dr Paloma Carrillo-Santistevé
Gestionnaire du Programme de vaccination FW-B
Direction Santé - ONE